

Tiens, comme c'est curieux ! (6 mai 2014)

Nous sommes restés silencieux depuis quelques semaines comme s'il ne se passait rien dans les domaines de l'environnement et de l'énergie qui intéressent nos lecteurs. Il y a bien sûr les cris d'alarme du GIEC sur les dérèglements du climat, mais il y a déjà eu tant de cris d'alarme de leur part dans le passé que ce n'est qu'une crise venant s'ajouter à toutes les autres auxquelles notre pays est confronté de sorte que bien peu de gens s'en sont préoccupés au-delà d'une semaine; le sujet est cependant important et nous ne manquerons pas d'y revenir prochainement.

Pourtant le changement de gouvernement, le départ des Verts et l'arrivée d'une nouvelle ministre flamboyante semblaient propices à des annonces solennelles sur la transition énergétique et l'arrêt de la vingtaine de réacteurs inutiles en 2025 comme l'a déclaré l'administration il y a quelques semaines. Bien sûr le premier ministre, au cours de son discours de politique générale, a évoqué, juste en passant, la réduction d'un tiers du nucléaire d'ici 2025 comme d'une évidence déjà actée. Le sujet aurait mérité quelques développements : 2025 c'est demain en matière d'énergie, un tiers cela veut dire près de deux jours sans électricité par semaine !

On aurait aussi pu attendre que les événements d'Ukraine conduisent à quelques réflexions sur la politique gazière de l'Europe et l'imprudente dépendance à la Russie de plusieurs pays dont l'Allemagne. Par contrecoup il serait normal d'entendre quelqu'un vouloir réexaminer le développement des énergies renouvelables dont l'intermittence est souvent palliée par le gaz.

Non, chers amis lecteurs, le monde change mais en France le cap est fermement tenu : la transition énergétique qui devrait avant tout œuvrer au remplacement du gaz, du pétrole et accessoirement du charbon par les énergies non carbonées semble n'avoir pour but, encore et toujours, pour ses promoteurs que le développement des énergies renouvelables (ENR) et le déclin rapide du nucléaire. Tant pis pour les rejets de gaz à effet de serre et tant pis pour ce qui est du redressement de la balance commerciale de notre pays.

Comme c'est curieux, les ministres, les parlementaires ne voient-ils pas qu'au-delà de nos frontières le monde évolue ? Sont-ils capables de remettre en cause les idées fixes et les doctrines que leur serinent les lobbies de tous poils ?

Même les annonces allemandes d'une révision à la baisse du soutien au développement des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque) n'ont guère trouvé d'écho en France, il est vrai que l'arrêt brusque du solaire en Espagne il y a deux ans n'avait pas non plus été relevé par la presse et par l'opinion. Pourtant le vice-chancelier allemand, naguère grand défenseur de l'éolien et du solaire dans son pays et au Sahara, aujourd'hui en charge de l'économie et de l'énergie et toujours leader du SPD, n'hésite plus à dire publiquement que l'exemple allemand d'*energiewende* n'est pas l'exemple à suivre pour une transition réussie. Il a même parlé d'ambitions irréalistes et ruineuses.

Voilà que le 9 avril la Commission Européenne annonçait à son tour de nouvelles règles applicables pour les aides aux renouvelables dès le 1^{er} juillet 2014. Ces nouvelles règles marquent la fin, à terme, des incitations décorrélées du marché et assurant aux promoteurs de nombre de programmes éoliens des taux de rentabilité que rien ne justifie. On notera à cette occasion que la Commission européenne ne critique plus comme elle le faisait encore récemment l'Allemagne qui met la plupart de ses industriels à l'abri des surcoûts liés aux renouvelables ; en effet la Commission souligne qu'il s'agit désormais d'éviter des conséquences négatives sur la concurrence et le commerce et toute gêne aux exportations européennes. L'exemple allemand a donc été clairement entendu à Bruxelles. Pour qui se donne la peine de lire entre les lignes il est clair que les aides, certes réduites, impacteront à l'avenir uniquement les consommateurs particuliers.

Quelques jours plus tard, le 17 avril, en France la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publiait un rapport sur le coût et la rentabilité des énergies renouvelables et exprimait son souhait de voir désormais les prix de rachat fixés en rapport d'une part avec les coûts réels de production des ENR et d'autre part le marché de l'électricité. Malgré cette avalanche d'annonces concomitantes et convergentes

il faut tendre l'oreille pour entendre les doléances des promoteurs français généralement prompts à revendiquer haut et fort en clamant qu'on assassine leur industrie. Le ministère reste muet lui aussi alors qu'à l'évidence ce nouveau contexte ne manquera pas d'infléchir le projet de loi sur la transition énergétique et qu'il ne pourra se cramponner à des modalités condamnées partout en dehors de France : obligations d'achat pour EDF, fixées à des conditions arbitrairement élevées et répercutées tardivement aux consommateurs, et priorité donnée sur le réseau à toutes les productions fatales, éolienne et solaire, sans aucune contrainte d'équilibre du système et au détriment de tous les autres producteurs. Cependant l'ensemble des parties prenantes françaises ne semble guère s'émouvoir alors qu'après de premiers signes d'essoufflement la perspective de temps incertains se fait jour pour les industriels des ENR.

Comme c'est curieux ! Les lobbies seraient-ils à l'œuvre à Paris et à Bruxelles pour faire valoir leurs intérêts ? On voit bien sûr la profession expliquer que la CRE s'est trompée dans ses calculs en choisissant de mauvais exemples, c'est-à-dire des parcs d'éoliennes dans des endroits favorisés par des vents soutenus ! Après avoir équipé la plupart des sites favorables, les porteurs de projets sur de nouveaux sites, à l'évidence moins bien dotés en vent que les précédents, ne craignent-ils pas, plutôt sans le dire, que des aides moins avantageuses ne viennent rendre leurs projets fragiles au plan économique ?

Pour être tout à fait complet, nous n'entendons pas non plus les grands industriels européens de l'énergie exprimer leur soulagement à l'idée de n'avoir peut-être plus à souffrir des dérèglements découlant des avantages financiers et de la *priorité réseau* garantis aux énergies renouvelables au point de devoir fermer des installations de production récentes et performantes. Sans doute attendent-ils de savoir si les changements qui seront mis en place en Europe seront de nature à redresser une situation devenue pour eux désastreuse : beaucoup en effet ont dû récemment déprécier des actifs extrêmement importants, un préjudice irréparable, et mettre à l'arrêt des centrales à gaz, souvent fournies par ALSTOM !, ce que personne ne dit mais qui ne devait guère aider ALSTOM à rendre son *business plan* attractif.

A l'évidence il ne nous appartient pas d'imaginer ce que seront les nouvelles règles françaises de soutien aux énergies renouvelables, les récents développements intervenus à Berlin et à Bruxelles, avec l'accord au moins tacite de Paris, montrent que ces énergies continueront à se développer, lutte pour la protection du climat oblige, que le soutien financier aux industriels de la filière sera revu à la baisse, que les industriels – grands consommateurs d'électricité comme les moins grands – devront être protégés des surcoûts liés à ce soutien, c'est donc bien le consommateur particulier qui paiera d'une façon ou une autre ! Les hausses des prix globaux de l'électricité sont loin d'être terminées alors que l'INSEE vient d'indiquer que le coût de l'énergie pour les familles s'était déjà élevé de près de 40% au cours des dix dernières années. Espérons qu'un recul du nucléaire ne viendra pas encore aggraver les choses.

Nous savons que parmi les internautes qui nous suivent régulièrement, beaucoup d'ingénieurs déplorent le manque de chiffres, il est vrai que nous évitons d'en abuser. Pourtant quelques ordres de grandeur donnent à réfléchir : indépendamment du soutien aux énergies renouvelables que chaque client d'EDF paie à travers la fameuse CSPE (dont 55% sont aujourd'hui directement liés aux ENR, montant en hausse chaque année comme chacun peut le vérifier sur ses factures) l'Etat comptabilise des charges publiques, imputées aux contribuables, à moins qu'elles ne viennent accroître la dette publique, celles-ci s'élevaient à € 2,1 milliards en 2002, € 2,8 milliards en 2013 et, selon la Cour des Comptes, devraient atteindre au total sur la période 2013 – 2020 la bagatelle de € 45 milliards. Une belle somme qui équivaut à la valeur d'un ALSTOM Energie tous les trois ans ou à l'investissement de un EPR tous les deux ans : des chiffres à donner le tournis !

Espérons donc que, bientôt, la France ne sera pas la seule à *transitionner* à l'ancienne et à se bercer d'illusions sur les avantages miraculeux des énergies renouvelables ! Si elles sont matures et efficaces, elles n'ont pas à être subventionnées.